



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 75 / 2022
DU 16 DÉCEMBRE 2022

HABILITATION DE COMMANDE AU PORTEUR DE CARTE D'ACHAT -
MONSIEUR FRÉDÉRIC GUION – DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
DU DÉPARTEMENT TRANSITIONS ET INNOVATION ET DU DÉPARTEMENT
VALORISATION, ATTRACTIVITÉ ET PARTICIPATION

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu le décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des Marchés
Publics par carte d'achat,

Vu la décision du président n° 93 / 2022 du 23 octobre 2022 approuvant la
convention relative à l'exécution et au déploiement de la carte d'achat,

Vu l'arrêté n° 82 / 2020 du 6 juillet 2020 portant nomination de Madame Marie
KERCRET responsable du programme carte achat,

ARRÊTE

Article 1er

Habilitation de commande est donnée à Monsieur Frédéric GUION, directeur
administratif et financier du département transitions et innovation et du
département valorisation, attractivité et participation, pour effectuer des
transactions par carte d'achat dans le cadre des achats de proximité et de marchés
publics conclus par Laval Agglomération.

Article 2

Monsieur Frédéric GUION, directeur administratif et financier du département
transitions et innovation et du département valorisation, attractivité et participation,
est nommé porteur titulaire de carte d'achat dans son domaine de compétence.

Article 3

Pour l'exercice budgétaire 2023, les autorisations d'achat accordées à Monsieur
Frédéric GUION, sont encadrées dans les limites suivantes :

- plafond annuel d'achat par carte : 10 000 € TTC
- montant maximum d'une transaction : 3 000 € TTC.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux
mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être
également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site
www.telerecours.fr

Article 5

Le Directeur général des services de Laval Agglomération et Madame la Trésorière principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Le président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Frédéric GUION,
directeur administratif et financier
du département transitions et innovation
et du département valorisation, attractivité
et participation
Le